

On s'imagine parfois que le passeport est plus que cela, qu'il constitue, par exemple, une autorisation d'entrer dans des pays étrangers. Or, il ne confère aucune protection ou immunité spéciale à l'égard des lois et règlements des autres pays. Il ne s'agit non plus d'une attestation de bonnes vie et moeurs.

Si le passeport canadien est habituellement tenu en haute estime par les autorités étrangères, c'est que le Canada et les Canadiens en général jouissent d'une bonne réputation dans le monde en raison des politiques et des attitudes que nous avons adoptées dans la conduite de nos affaires internationales et parce que nos citoyens sont conscients, en règle générale, des devoirs du visiteur dans un pays qui n'est pas le sien. En passant, j'ajoute que cette bonne réputation des Canadiens explique notamment que l'on s'évertue parfois à contrefaire nos passeports. Raison de plus, donc, pour porter une attention toute spéciale au sien et pour le garder en lieu sûr.

Le droit d'asile Cette question complexe a connu récemment les feux de l'actualité, au moment où 55 Chiliens et d'autres nationaux ont cherché refuge dans l'ambassade du Canada à Santiago, l'automne dernier.

La politique du Canada, à cet égard, repose sur la distinction entre les différents genres d'asile:

- 1) l'asile territorial,
- 2) l'asile diplomatique,
- 3) le refuge temporaire.

Chacune de ces notions met en jeu des principes juridiques différents.

L'asile territorial désigne l'accueil qu'un pays peut être tenu de réserver, conformément aux dispositions de la Convention de 1951 en faveur des réfugiés et du protocole de 1967, dont le Canada est signataire, à des personnes qui cherchent à pénétrer sur son territoire ou à y demeurer.

L'asile territorial s'applique aux réfugiés lorsqu'ils ont de bonnes raisons de craindre des mesures de persécution dans leur pays d'origine et pose comme préalable que la personne en cause ne soit pas sur le territoire de l'État qu'il estime le menacer. Comme on ne peut vraiment parler de "réfugié" que dans les cas qui relèvent de cette catégorie d'asile, par définition, cette